



53

*Mission Permanente de L'Union des Comores auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève*

**DECLARATION DE LA MISSION PERMANENTE DE L'UNION DES COMORES A
L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU KOWEÏT,
EN SA 21 EME SESSION, A GENEVE, LE 28 JANVIER 2015**

Monsieur Le Président,

La Délégation de l'Union des Comores souhaite une fraternelle bienvenue à la Délégation de l'Etat du Koweït qui, dans son Rapport National, vient de nous brosser un tableau très encourageant des progrès qu'il a accomplis en matière de droits de l'Homme depuis son dernier Examen.

A titre d'exemple, nous avons retenu :

- La promulgation de lois tendant à faciliter l'accèsion à la parité hommes/femmes sur le marché du travail,
- la garantie de non discrimination basée sur le genre, en matière de droit du travail, et
- La ratification de la Convention relative aux personnes handicapées.

L'Union des Comores saisit cette opportunité pour remercier le Koweït et son Altesse l'Emir du Koweït pour la contribution significative qu'ils apportent aux Etats et aux Organisations du système des Nations Unies dans les domaines du droit de l'homme et de l'action humanitaire, sanitaire, éducatif, et plus spécifiquement, dans les situations de catastrophe qui exigent, partout et toujours, des réponses immédiates et concrètes.

L'Union des Comores recommande à l'Emirat de renforcer cette action pour mériter encore plus le titre de « Chef de File de l'Action Humanitaire », que lui a décerné M. Le Secrétaire Général des Nations Unies.

Je vous remercie pour votre attention

SULTAN CHOZOUR
AMBASSADEUR
REP. PER.